
Département
du Doubs

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231211-143-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

N° 143/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1^{er} décembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 décembre

Objet de la délibération :

Aides à l'achat de VAE :
Révision du règlement
d'attribution

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Marie DALOZ à Christian MESNIER, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL
- Procuration** BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
A compter de 20h55 : Angèle LIME à Nathalie VAN DE WOESTYNE
- Suppléé(e)s** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER
Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial Loue Lison,
Vu la délibération n°156/22 du 13/12/2022 approuvant le règlement des aides à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE),

La commission Mobilité réunie le 05/10/2023 propose que cette aide désormais de 20 % du prix d'achat TTC et limitée à 200 € maximum soit accordée selon les conditions suivantes :

- Aide réservée aux habitants majeurs de la Communauté de communes Loue Lison ;
- VAE acheté dans le département du Doubs ;
- Le prix du VAE ne doit pas être supérieur à 2 500€ TTC.
- Une seule subvention attribuée par foyer fiscal ;
- Demande d'aide et date de facture du VAE postérieures au 1^{er} janvier ;
- Aucune condition de ressources.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif sera définie en débat des orientations budgétaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la révision du règlement d'attribution d'aides à l'achat de VAE (en annexe de la présente délibération) selon les conditions ci-dessus à partir de 2024.

Fait et délibéré en séance le 11.12.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président